

## Politique pour les ateliers sur demande

L'ACEF offre aux groupes des ateliers sur demande portant sur différents thèmes. Ces ateliers ont pour objectif de permettre aux participants d'améliorer leurs connaissances et leurs aptitudes notamment, en matière de gestion budgétaire et de consommation.

### Présence libre et volontaire des participants

L'obligation d'assister à un atelier, pour recevoir un service ou pour toucher une allocation, rend l'animation de groupe difficile. Nous souhaitons que la participation des gens soit libre et volontaire et que ceux-ci ne soient pas contraints d'assister à un atelier.

### Local adéquat

Entendre parler de budget, d'endettement ou de droit de la consommation demande aux participants d'un atelier d'être dans des conditions adéquates pour se concentrer. Pour ce faire, l'atelier doit se tenir dans un endroit propice, n'étant pas en compétition avec une autre activité.

### Nombre de participants

Un nombre minimal de 8 participants est requis pour la tenue de l'atelier. Un nombre insuffisant de participants pourraient être une raison suffisante d'annuler l'atelier.

### Tarifification

Organisme communautaire autonome :

membre de l'ACEF **25\$/h**

non membre **40\$/h**

Autre organisme communautaire, entreprise, organisme  
gouvernemental ou paragouvernemental:

membre de l'ACEF **55\$/h**

non membre **70\$/h**

Frais de kilométrages : 0,40\$ du kilomètre

Frais de documentation (à partir du 21<sup>e</sup> participant) : 1\$/participant